

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Thomas Beurey, Geneviève Cerf-Casau, Sarah Finger, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Judith Mwendo, Fabienne Nedey, Sylviane Oberlé, Christophe Robert, Caroline Saint-André, Isabelle Smets, Emmanuel Stroesser, Pauline Tivelet.

ADMINISTRATION

Éditeur : Olivier Yviquel.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2021 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 60,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Compogravure et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,

4^e trimestre 2021.

Ce numéro a été tiré à

11 360 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



L'AMF sera plus que jamais au service des communes

Au lendemain de mon élection à la présidence de l'AMF, dans le cadre de son 103^e Congrès, je souhaite vous exprimer ma gratitude pour votre confiance et mon sentiment de responsabilité à l'égard de l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité. Je veux vous assurer de ma détermination et de mon engagement total pour défendre la cause des maires et de nos communes durant les trois prochaines années. Notre association est bien celle de tous les maires de France. Avec l'équipe que j'ai l'honneur de conduire, nous serons garants de sa représentativité et de son indépendance. C'est là que réside notre légitimité, notre crédibilité et notre utilité.



Forts de notre expérience de terrain, nous travaillerons avec les gouvernements dans un esprit de partenariat pour faire avancer l'action publique. Ceci nécessite une confiance et un respect mutuels. Nous allons engager avec l'État un dialogue loyal et exigeant pour défendre la nécessité d'une grande loi de décentralisation au service des libertés locales et du principe de subsidiarité. Le projet de loi 3DS, en cours de discussion au Parlement, ne répond pas aux enjeux. Il est urgent de renforcer les

Les communes sont l'échelon de la liberté, de la responsabilité et donc de l'efficacité.

compétences de proximité des communes, notamment dans les domaines de la santé, du logement, de la culture et du sport. L'AMF et Territoires Unis feront des propositions en ce sens dans les prochaines semaines.

Nous allons également plaider auprès de l'État pour qu'il garantisse l'autonomie financière et

fiscale des collectivités. Nous lui proposerons d'élaborer un pacte financier et fiscal de mandature qui pourrait se traduire par une loi de programmation financière des collectivités. Il faut impérativement stabiliser les concours financiers de l'État aux collectivités, leur donner de la visibilité sur leurs moyens et bâtir un nouveau système fiscal local. Là encore, l'AMF fera des propositions en la matière en s'appuyant sur l'expertise du Comité des finances locales (CFL).

L'État doit aussi simplifier l'action publique, arrêter de produire toujours plus de normes qui entravent les initiatives locales et coûtent cher aux collectivités, et associer ces dernières à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires concernant leur action. Nous travaillerons étroitement sur ces sujets avec le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) et le Parlement.

L'AMF renforcera ses services aux élus, notamment pour les maires confrontés à la gestion d'une situation de crise, soutiendra davantage encore les petites communes rurales dépourvues d'ingénierie technique, juridique et administrative dans le montage de leurs projets. Ses commissions et groupes de travail poursuivront leurs travaux afin que la voix de l'AMF reste à la fois compétente et représentative pour faire avancer la cause des communes qui sont l'échelon de la liberté, de la responsabilité et donc de l'efficacité.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF